

CONCORDIA MARIENTHAL

Président de l'ASCCM: Loïc JUNG, 4 rue du trèfle 67270 SCHWINDRATZHEIM

loic.jung@sfr.fr
Tél: 0 86 78 99 59

Votre Correspondante : Edmée HOUTMANN, 7 rue de l'Aurore 67500 HAGUENAU

edmee.houtmann@gmail.com Tél: 03 88 93 64 46



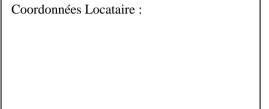
CONTRAT DE LOCATION BARBECUE à GAZ



Coordonnées Propriétaire : Association Sportive et Culturelle CONCORDIA MARIENTHAL 17A rue de la gare 67500 MARIENTHAL

07 86 78 99 59

contact@concordiamarienthal.com





1- <u>Désignation du matériel et accessoires inclus dans la location :</u>

Descriptif de l'outil : Grand barbecue à gaz, 8 lignes 2 foyers, avec système d'allumage électrique.



Accessoires fournis:

Plaque en fontes

☐ 1 ou 2 bouteilles de gaz 13Kg



2- Etat et propreté du matériel :

Neuf (Achat de Mai 2024)

3- Accord de location:

Je soussigné M^r/M^{me},



Tennis de Table prend en location le barbecue



(Rayer la formule non choisie)

Formule choisie	Prix Unitaire	Quantité	Total
Journalier (tiers)	50 €		
Journalier (membre)	30 €		



4- Règlement et Caution :

• **Règlement :** Je règle de suite la somme due au titre de la location.

Tout dépassement de location de la période initialement prévue sera dû et facturé au tarif journalier de <u>30</u> € et devra être réglé par le locataire.

Je laisse en caution un chèque de 500 € au nom de l'ASCCM.

5- Chèque de caution :

- a) Le chèque de caution doit être établi et remis au responsable de l'ASCCM dès la récupération du matériel (et de ses accessoires) par le locataire.
- b) Le chèque de caution assure au loueur un retour de son matériel (et de ses accessoires) dans le temps défini de la location et dans les conditions de fonctionnement.
- c) Le chèque de caution reste bloqué durant toute la période de location.
- d) Le chèque de caution pourra couvrir tout ou partie d'éventuelles détériorations ou remises en état du matériel (et des accessoires) loués.
- e) Le chèque de caution sera remis au locataire dès restitution du matériel (et de ses accessoires) et sous réserve de non dégradation du matériel (et de ses accessoires).
- f) Le chèque de caution ne couvre pas l'usure naturelle du matériel (et de ses accessoires) du fait de son utilisation.



Goshinbudo

Gym Fitness

. _

6- <u>Le locataire s'engage à :</u>

- a) Respecter les conditions d'utilisation du matériel qui lui ont été expliquées.
- b) Restituer le matériel dans l'état de propreté et de fonctionnement avant la location.
- c) Rembourser tout ou partie de l'endommagement du matériel.
- d) Autoriser l'ASCCM à prélever sur le chèque de caution tout ou partie de la somme couvrant l'intégralité des éventuels endommagements.
- e) Décharger l'ASCCM de tous dégâts ou accidents provenant de l'utilisation du matériel.
- f) Ne pas prêter ou relouer le matériel à un tiers.



J'atteste avoir constaté le bon état du matériel loué (avant la prise en location) et avoir pris connaissance du contrat de location.



Tennis de Table

Contrat établi le :

en double exemplaire



Nom, Prénom et Signature du locataire :

(Précédé de la mention « lu et approuvé ») Signature ASCCM